

## 1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Panacur® Petpaste ad us. vet., pâte orale pour les chats, les chiots et les chatons

## 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

1 g pâte contient:

### Substance active:

Fenbendazole 187.5 mg

### Excipients:

Parahydroxybenzoate de méthyle (E218) 1.70 mg

Parahydroxybenzoate de propyle 0.16 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

## 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Pâte pour l'administration orale

Pâte blanche à gris-claire, lisse, étalable, homogène

## 4. INFORMATIONS CLINIQUES

### 4.1 Espèces cibles

Chat, chiots et chatons

### 4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Anthelminthique à large spectre d'action pour chiens et chats.

Panacur® Petpaste agit contre:

**les ascaris** *Toxocara canis*, *Toxascaris leonina*, *Toxocara cati* syn. *mystax*

**les ankylostome** *Ancylostoma* spp., *Uncinaria* spp.

**les trichures** *Trichuris* spp.

**les ténias** *Taenia hydatigena*, *Taenia pisiformis*

Infestation des chiots par *Giardia* spp.

### 4.3 Contre-indications

Le fenbendazole n'agit pas contre les dipylidies et les echinocoques.

### 4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Une résistance des parasites à une classe définie d'antiparasitaires peut se développer suite à l'administration fréquente et répétée d'antiparasitaires de cette classe.

### 4.5 Précautions particulières d'emploi

#### Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Avant de fixer le dosage, il est recommandé de déterminer le poids vif de l'animal aussi précisément que possible.

La décision d'utiliser le produit doit reposer pour chaque animal sur la confirmation de l'espèce et de la charge parasitaires ou du risque infectieux selon les données épidémiologiques.

#### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Eviter le contact direct de la pâte avec la peau. Se laver les mains après emploi.

#### 4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)

Les animaux traités peuvent peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités) présenter des vomissements ou une légère diarrhée dûs au vermifugation. Des réactions allergiques chez les chiens peuvent se produire dans de très rares cas (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés).

En cas d'effets indésirables, notamment d'effets ne figurant pas sous la rubrique 4.6 de l'information professionnelle, doivent être déclarés à l'adresse [vetvigilance@swissmedic.ch](mailto:vetvigilance@swissmedic.ch).

#### 4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Peut être utilisé chez les chiennes gestantes. Des effets tératogènes ne pouvant, dans de très rares cas, être totalement exclus chez le chien et le chat, le traitement au cours des deux premiers trimestres de la gestation doit être basé sur l'évaluation du rapport bénéfice/risque par le vétérinaire traitant.

#### 4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

#### 4.9 Posologie et voie d'administration

Chaque applicateur peut délivrer 4,8 g de pâte, ce qui correspond à 900 mg de fenbendazole. Pour préparer l'injecteur de Panacur® Petpaste lors de la première utilisation, retirer le bouchon de l'injecteur et tourner la molette sur le piston de l'injecteur jusqu'au repère zéro (0). Appuyer sur le piston de l'injecteur jusqu'à la butée et jeter toute pâte qui s'est échappée. L'injecteur est maintenant prêt à l'emploi. Il y a 18 graduations sur le piston de l'injecteur, chaque graduation correspondant à 50 mg de fenbendazole. Le nombre de graduations requis est déterminé en fonction du poids corporel de l'animal. Tourner la molette sur la graduation correspondante.

Pour une administration orale: appliquer le contenu du doseur sur la base de la langue après un repas ou mélanger la pâte aux aliments quotidiens.

##### **Chats adultes:**

Administrer 3 traits de graduation de pâte par 2 kg de poids vif (PV), par voie orale, 1 x par jour durant **deux** jours consécutifs, après les repas ou mélangé aux aliments (= 75 mg fenbendazole/kg PV)

##### **Dosage**

<b>Poids</b>	<b>Posologie</b>	<b>Durée</b>
2 kg	3 traits de graduation/jour	pendant 2 jours
2.1 - 4 kg	6 traits de graduation/jour	pendant 2 jours
4.1 - 6 kg	9 traits de graduation/jour	pendant 2 jours

Un doseur suffit pour un traitement de 2 jours d'un chat de 6 kg. Pour les chats dont le poids est supérieur à 6 kg PV, des doseurs supplémentaires sont nécessaires: chez les chats dont le poids dépasse 6 kg, il est recommandé d'administrer 3 traits de graduation de plus par 2 kg supplémentaires, durant deux jours consécutifs.

##### **Chiots et chatons (de moins de 6 mois):**

Administrer 1 trait de graduation de pâte par kg par voie orale, 1 x par jour durant **trois** jours consécutifs, après les repas ou mélangé aux aliments (= 50 mg fenbendazole/kg PV).

## **Dosage**

<b>Poids</b>	<b>Posologie</b>	<b>Durée</b>
1.1 - 2 kg	2 traits de graduation/jour	pendant 3 jours
2.1 - 3 kg	3 traits de graduation/jour	pendant 3 jours
3.1 - 4 kg	4 traits de graduation/jour	pendant 3 jours
4.1 - 5 kg	5 traits de graduation/jour	pendant 3 jours
5.1 - 6 kg	6 traits de graduation/jour	pendant 3 jours

Un doseur suffit pour un traitement de 3 jours des animaux jusqu'à 6 kg. Pour les chiots de moins de 6 mois dont le poids est supérieur à 6 kg PV, des doseurs supplémentaires sont nécessaires. Pour les chiots dont le poids dépasse 6 kg, il est recommandé d'administrer 1 trait de graduation de plus par kg supplémentaire, durant trois jours consécutifs.

## **Schéma de traitement**

**Tous les chiens et tous les chats:** avant les vaccinations

**Chiots et chatons:** à l'âge de 2 semaines, 5 semaines et avant la remise par l'éleveur.

**Animaux adultes avec exposition minimale:** 2 - 4 traitements recommandés par an.

**Animaux en pension, en chenils, dans les exploitations d'élevage:** Traitement à intervalle de 4 à 6 semaines, conseillé. Indépendamment de la vermifugation de routine, il est recommandé d'administrer un traitement lorsque l'analyse parasitologique des selles s'est avérée positive.

Lors du traitement contre Giardia, il est recommandé de laver les chiots à l'issue du traitement pour réduire le risque de réinfection.

### **4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

En raison de la bonne tolérabilité du fenbendazole, aucune mesure d'urgence n'est nécessaire.

### **4.11 Temps d'attente**

Sans objet.

## **5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES**

Groupe pharmacothérapeutique: Anthelminthique à large spectre du groupe carbamate de benzimidazole, fenbendazole

Code ATCvet: QP52AC13

### **5.1 Propriétés pharmacodynamiques**

Le fenbendazole est un anthelminthique qui fait partie du groupe des benzimidazoles carbamate. Il interfère dans le métabolisme énergétique des nématodes. Son action anthelminthique repose sur l'inhibition de la polymérisation de la tubuline en microtubules. Les principales propriétés structurelles des cellules helminthiques s'en trouvent perturbées, comme la formation du cytosquelette, la formation du fuseau lors de la mitose ainsi que l'absorption et le transport intra-cellulaire des éléments nutritifs et des substrats métaboliques. Ces différents phénomènes ont pour conséquence un épuisement des réserves énergétiques suivi de la mort du parasite et de son expulsion au bout de 2 – 3 jours. Le fenbendazole possède un effet ovicide, qui se déclare après 8 heures env. suite à une perturbation de la formation du fuseau et du métabolisme pendant l'embryogenèse. Le fenbendazole est très efficace contre les nématodes gastro-intestinaux adultes et immatures, contre les strongles pulmonaires, ainsi que contre les stades larvaires inhibés et histotropes. Le fenbendazole se montre également très efficace contre divers types de vers plats.

### **5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques**

Après administration orale, le fenbendazole ne se résorbe que partiellement et il est largement métabolisé par le foie. Après administration par voie orale de la dose recommandée, la demi-vie du fenbendazole dans le sérum est de 12 - 18 heures chez le chien. Chez le chat, le taux maximum est obtenu après 4 heures dans le plasma après administration orale. Le fenbendazole et ses métabolites se répartissent dans l'ensemble de l'organisme, sachant que des concentrations élevées sont atteintes dans le foie. L'élimination de fenbendazole métabolisé et non modifié a lieu essentiellement (> 90%) par les fèces et dans une moindre mesure, dans l'urine et le lait.

### **5.3 Propriétés environnementales**

Pas de données disponibles.

## **6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES**

### **6.1 Liste des excipients**

Parahydroxybenzoate de méthyle (E218)  
Parahydroxybenzoate de propyle  
Carbomère 980  
Propylèneglycol  
Glycérol à 85%  
Sorbitol  
Hydroxyde de sodium  
Eau purifiée

### **6.2 Incompatibilités majeures**

Aucune connue.

### **6.3 Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente: 24 mois

### **6.4 Précautions particulières de conservation**

À conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

### **6.5 Nature et composition du conditionnement primaire**

Doseur oral en polyéthylène de 4.8 g de pâte  
Présentations:  
Boîte avec 1 doseur de 4.8 g de pâte  
Boîte avec 10 doseurs de 4.8 g de pâte

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

### **6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

## **7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

MSD Animal Health SARL  
Lucerne

**8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

Swissmedic 55374 001 4.8g doseur

Swissmedic 55374 003 10 x 4.8g doseur

Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire

**9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION**

Date de première autorisation: 16.10.2001

Date du dernier renouvellement: 07.12.2021

**10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE**

04.03.2022

**INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION**

Sans objet.